



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 3599

N° de rapport   Controlle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : □ maison □ appartement □ autres :  Demandeur :  Personne sur place :  Code EAN de l'installation :  Date de visite :  Adresse de la visite :  Code EAN de l'installation :  Date de visite :  Postorion de l'installation visitée :  Personne d'utilisation :  Description de l'installation visitée :  Protection générale du branchement :  Protection générale du branchement :  Description de l'installation visitée :  Protection générale du branchement :  Description de l'installation visitée :  Protection générale du branchement :  Description d'utilisation :  Description □ En ordre □ Pas en n.a. ou ordre □ dérog.  Contrôles par examen visuel, tests et mesures :  Description □ En ordre □ Pas en n.a. ou ordre □ dérog.  Correspondances des schémas à l'installation  Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts directs et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2777/1981 & dérogations  Adateriel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2777/1981 & dérogations  Adateriel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2777/1981 & dérogations  Adateriel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2777/1981 & dérogations  Adateriel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sect
Type d'habitation :
Type d'habitation :
Personne sur place :
Personne sur place :
Référentiel réglementaire': RGIE art. □ 271 das 276 bis et dérogations 271 bis □ 278 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11  Description de l'installation visitée :  Tension d'utilisation : □
Référentiel réglementaire': RGIE art. □ 271 das 276 bis et dérogations 271 bis □ 278 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11  Description de l'installation visitée :  Tension d'utilisation : □
Référentiel réglementaire': RGIE art. □ 271 das 276 bis et dérogations 271 bis □ 278 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11  Description de l'installation visitée :  Tension d'utilisation : □
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11  Description de l'installation visitée :  Tension d'utilisation : M  M3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V  Contrôles par examen visuel, tests et mesures :  Description  En ordre  Pas en ordre  Correspondances des schémas à l'installation  Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Protection générale du branchement :
Tension d'utilisation :
M3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V       Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :         Contrôles par examen visuel, tests et mesures :       Description       En ordre       Pas en ordre       n.a. ou dérog.         Correspondances des schémas à l'installation       Etat du matériel électrique installé       X       En ordre       Pas en ordre       n.a. ou dérog.         Mesures de protection contre les contacts directs       Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel plombé □ non plombable □ à nouveau plombé       In ouveau plombé
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :  Description  Description  En ordre  Pas en ordre  Correspondances des schémas à l'installation  Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Description  En ordre  Pas en ordre  Correspondances des schémas à l'installation  Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité dus connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Correspondances des schémas à l'installation  Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Correspondances des schémas à l'installation  Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω ΜΩ  Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω  Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM ast Manquements / Notes :
Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω ΜΩ  Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω  Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM ast Manquements / Notes :
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω MΩ  Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé  Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : \( \Omega \) \( \Omega \
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Matériel électrique fixe ou à poste fixe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle  Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations  Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :
Résistance de dispersion de la prise de terre :
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asi Manquements / Notes :
Manquements / Notes :
Vel K ANNEX-E
41111111111111111111111111111111111111
Conclusion:
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le proshain contrôle périodique est à effectuer
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à
exécuter par le même organisme après mise en conformité pa au terme de 18 mois après signature de l'acte de
vente.
<ul> <li>□ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à executer</li> </ul>
Les resultais du controle ne permettent pas d'entettre de controlation. En examen complementaire det à execute
har la mâme argenismo en vivo de compléter le dessier
par le même organisme en vue de compléter le dossier.
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL
Nom et visa de l'inspecteur :  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL
Nom et visa de l'inspecteur :  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL
Nom et visa de l'inspecteur :  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0029 43/660312/02
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.  Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
& Absences de Section med de Tene & Abrence
de bagues & Tolisera and for & ble tocores & colhete & for des prioss de comont non Esta
forsible de colfret il est in le stif de BTO
Collete & fen de prises de Connact Montre de la characte de Connact Montre de la characte de la conset de la
SOCOTEC Domenico Tél. 04/1/380.

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be